

Commune de LA CHAPELLE-RABLAIS
Place de l'Église – 77370 LA CHAPELLE-RABLAIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2017
COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 2 octobre 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy VALENTIN, Maire de LA CHAPELLE-RABLAIS, le vendredi 06 octobre 2017 à 20 heures 30, dans la salle du conseil en mairie de LA CHAPELLE-RABLAIS.

Étaient présents : Mme VERNES, MM. LOCHELONGUE, HENNEQUIN, DUBOIS, Mmes GÊNE, VALENTIN-SALBERT, ROBERT & THIESELIN.

Absents représentés : Mme DENIEL pouvoir donné à Mme VALENTIN-SALBERT, M. FONTELLIO pouvoir donné à Mme VERNES, M. MARTIN pouvoir donné à M. VALENTIN

Absents non représentés : M. DESCHAMBRES

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres absents représentés : 3

Nombre de membres absents non représentés : 1

Secrétaire de séance : Sandra GÊNE

Assistait également à la réunion : Mme Sandrine FRANÇOIS, Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe, exerçant les fonctions de Secrétaire de mairie.

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur VALENTIN demande si tous les membres du conseil municipal ont bien reçu et lu le compte rendu de la séance du 8 septembre dernier, il demande également s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, puis le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il est procédé à la signature du registre.

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une modification relative à l'ordre du jour :

Point 4 :

- reformulation du sujet soit convention de prestation d'agents du service technique de la commune de Grandpuits à la commune de La Chapelle Rablais.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Monsieur VALENTIN demande à l'ensemble des membres présents qu'il soit rajouté le point suivant à l'ordre du jour :

- décision relative à l'avenant de prorogation de durée et de réduction du montant au contrat A75151H7 avec la Caisse d'Épargne

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité que ce point figure à l'ordre du jour.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

- **Approbation des Rapports annuels relatifs au prix et de la qualité service public d'assainissement année 2015-2016 (délib n°46-17)**

Monsieur le Maire expose que les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement sont soumis, pour prendre acte, au conseil municipal.

Monsieur HENNEQUIN Jean-Pierre, présente les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour les années 2015 et 2016.

Ce rapport ne faisant l'objet d'aucune remarque,

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE des rapports annuels 2015-2016 relatifs au prix et à la qualité du service public de l'assainissement.

- **Convention de prestation d'agents du service technique de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois à la commune de La Chapelle Rablais (délib n°47-17)**

Monsieur le Maire expose les différentes plaintes reçues relatives à l'entretien négligé de nos espaces verts, il explique également les problèmes liés au personnel des services techniques, et propose de signer une convention de prestation d'agents des services techniques avec la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois qui a proposé de nous mettre à disposition ses agents afin d'effectuer des travaux d'entretien paysager.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation d'agents du service technique de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois

- **Décision relative à la modification des statuts de la CCBN (délib n°48-17)**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont tous pris connaissance des statuts modifiés de la CCBN joints lors de la convocation au conseil de ce soir,

Il rappelle les points qui ont été modifiés et délibérés en conseil communautaire du 28 septembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- **Approuve** la modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne approuvée en conseil communautaire du 28 septembre 2017 délibération n°2017/75.09.

- **Avis sur les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (délib n°49-17)**

Monsieur VALENTIN présente les rapports de la CLECT.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

- **Décision relative au projet de périmètre d'un syndicat mixte issu de la fusion du « syndicat intercommunal des Rus de la Noue et du Châtelet », du « syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du bassin du Ru d'Ancoeur » et du « syndicat mixte pour l'aménagement du Ru de la Vallée Javot » (délib n°50-17)**

Considérant l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/85 en date du 27 septembre portant de périmètre d'un syndicat mixte issu de la fusion du « syndicat intercommunal des Rus de la Noue et du Châtelet », du « syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du bassin du Ru d'Ancoeur » et du « syndicat mixte pour l'aménagement du Ru de la Vallée Javot »

Considérant qu'il convient aux organes délibérants de se prononcer sur le projet de périmètre et sur le projet de statuts qui l'accompagne

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité des voix des membres présents et représentés :

Abstentions : 8 voix

Contre : 0

Pour : 4

Majorité : 3

- **Approuve** le projet de périmètre et le projet de statuts qui l'accompagne

Point rajouté :

- **décision relative à l'avenant de prorogation de durée et de réduction du montant au contrat A75151H7 avec la Caisse d'Epargne (délib n°51-17)**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur HENNEQUIN, chargé des finances afin qu'il présente ce point.

Monsieur HENNEQUIN rappelle que des emprunts ont été faits auprès de la caisse d'épargne pour financer les travaux de voirie de la rue des Vieux Prés, l'un de 200 000 euros et un autre de 60 000 euros afin de financer le surcoût des travaux. Ce dernier devait être financé par le FCTVA perçu pour les travaux de voirie. N'ayant pas encore perçu les fonds, il est envisagé de rembourser les 60 000 euros de prêt relais en 2 fois, soit 30 000 euros à la date du 30 novembre 2017 et le solde au 30 novembre 2018.

C'est pourquoi nous avons pris contact avec la Caisse d'Epargne afin d'obtenir un avenant au prêt initialement signé.

Monsieur le Maire reprend la parole, et soumet aux membres présents l'avenant de prorogation proposé par la Caisse d'épargne reçue le 5 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *Accepte l'avenant tel que présenté soit une prorogation d'une de 12 mois à compter du 30/11/2017 et une réduction de 30 000€, avec un remboursement du capital à hauteur de 30 000 euros le 30/11/2017.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs y afférent.*

Informations Diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- d'une motion présentée par les élus du groupe de la gauche républicaine et communiste, les républicains / UDI et du Groupe socialiste et républicains relative à la fin des contrats aidés dénonçant l'action du gouvernement en la matière, adoptée en séance du 28 septembre 2017 du Conseil départemental de Seine-et-Marne.

- Problématique récurrente d'inondation au square du Haras :

Monsieur le Maire rappelle la décision prise en date du 8 septembre dernier relative au plan de zonage d'assainissement. Monsieur le Maire indique que cette problématique a été intégrée au plan de zonage pour en permettre la résolution au square du Haras.

En effet, il dit avoir vu avec M. LAINE de la SATESE afin que la page 9 du cahier des charges soit modifiée comme suit : « - cas récent, à l'occasion des fortes précipitations, d'inondation et de montée en charge anormale du réseau d'assainissement au niveau du square du Haras. Un nettoyage du réseau ainsi que des investigations dont passage caméra dans les canalisations sont en cours. L'objectif est d'identifier la cause et d'effectuer les interventions nécessaires afin de résoudre le problème ».

Il rappelle également aux membres présents les étapes fixées pour la mise en place du plan de zonage.

- Problématique d'infiltration à la garderie :

Monsieur le Maire informe que des infiltrations importantes se sont produites à la garderie lors de fortes précipitations. Après des investigations et des interventions de nettoyage, il indique faire appel au cabinet d'architectes RHIOTTE -HERAULT sous la garantie décennale pour savoir d'où pourrait venir le problème.

- Projet de règlement intérieur à destination du personnel communal :

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil d'étudier le document joint à la convocation, afin que lors du prochain conseil il puisse être modifié si besoin et validé afin de le soumettre ensuite au comité technique du centre de gestion pour mise en application.

- Devis reçus des sociétés pour le projet de travaux du cimetière :

Monsieur le Maire dit avoir reçu 2 devis pour les travaux projetés au cimetière, et souhaiterait recevoir un troisième devis avant de réunir la commission des travaux, pour décision et lancement des démarches administratives.

- Pétition « Nangis et les Nangisais réclament leur droit à la sécurité et à la tranquillité ! »

Monsieur le Maire fait lecture de la pétition lancée par la municipalité de Nangis. Il confirme que les effectifs de la Brigade de Nangis sont sous dimensionnés par rapport au territoire à couvrir.

Il rappelle que la ville de Nangis est notre ville centre et que de ce fait nous sommes concernés, il propose aux membres présents de signer avec lui cette pétition.

Il précise également avoir communiqué à ce sujet auprès des administrés.

- Projet de convention accueil de mercredi matin :

Monsieur le Maire dit avoir reçu ce jour le projet de convention relatif à l'accueil du mercredi, il précise devoir l'étudier avant de le soumettre au prochain conseil. De plus, il indique que cette convention a relancé la demande de participation pour la cantine de Fontenailles et qu'il faudra certainement en reparler également.

- Nominations des bâtiments publics :

Suite à la délibération du précédent conseil, Monsieur le Maire informe les membres du conseil que M. GALAZOMMATIS a proposé le financement de la plaque de la salle des fêtes. Monsieur le Maire fait appel aux idées et aux contacts afin de faire réaliser celle de la Grange, du parking et de l'école. Il propose des plaques qui pourraient s'intégrer aux lieux, en bois pour la salle de la grange, ...

Il précise qu'il faut faire vite pour pouvoir organiser l'inauguration au printemps, le parcours pourrait-être se faire à pieds comme suit : débutant par une cérémonie à salle de la Grange et du parking, puis ensuite à l'école et se rendre ensuite à la salle des fêtes en clôturant par un vin d'honneur.

La séance est levée à 21h50.

Le Maire,

Guy VALENTIN

le Secrétaire de séance,

Sandra GÈNE

F. VERNES 	A. LOCHELONGUE 	J.P. HENNEQUIN 	L. DUBOIS 	M. FONTELLIO absent représenté
S. DENIEL 	S. GÈNE	F. VALENTIN-SALBERT 	M. ROBERT	K. THIESSELIN
D. MARTIN absent représenté	D. DESCHAMBRES absent			